

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20190124-D\_24\_01\_2019\_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2019  
Affichage : 01/02/2019

**Délibération n°24-01-2019-014**

*7.1 Décisions budgétaires*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du jeudi 24 janvier 2019*

Date de convocation	18 janvier 2019
Date d'affichage	18 janvier 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	46
Votants	55 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 24 janvier à 20 H 00

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni dans les Halles Denis Béalet à La Ferté-Bernard, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents :** M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN (représentant M. Jean-Paul DUBOIS), M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER (ayant reçu pouvoir de M. François ROULEAU), M. Alain COUTURIER, Mme Sophie DOLLON, M. Claude DROUET, Mme Patricia EDET, M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. André-Pierre GUITTET (ayant reçu pouvoir de M. Denis SCHOEFS), M. Jean-Yves HERMELINE, M. Vincent JUIGNE (représentant M. Thierry RENVOIZE), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel LANDAIS (ayant reçu pouvoir de M. Michel DIVARET), M. Christian LANDEAU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Joël MONCHATRE (représentant M. Jean DUMUR), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), Mme Marie-Agnès ROQUET (représentant M. José PLANS), M. Michel ROUAUD, M. André ROULLIER, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Jacky TACHEAU, M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME, Mme Patricia VILLARMÉ.

**Etaient excusés :** M. Michel DIVARET (ayant donné pouvoir à M. Michel LANDAIS), M. Jean-Paul DUBOIS (représenté par M. Pascal BOURGOIN), M. Jean DUMUR (représenté par M. Joël MONCHATRE), Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Daniel GUEDET), M. José PLANS (représenté par Mme Marie-Agnès ROQUET), M. Thierry RENVOIZE (représenté par M. Vincent JUIGNE), M. François ROULEAU (ayant donné pouvoir à M. Dominique COUALLIER), M. Denis SCHOEFS (ayant donné pouvoir à M. André-Pierre GUITTET), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Thierry BODIN).

**Secrétaire de séance :** M. Jean THOREAU

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## AP/CP : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°18-12-2018-024 DU 18 DÉCEMBRE 2018 RELATIVE À LA MISE À JOUR 2018 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME FIBRE OPTIQUE

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°13-04-2017-028 en date du 13 avril 2017 relative à la création d'une autorisation de programme 17-01 AP FIBRE 3817 relative au déploiement de la fibre optique,

Vu la délibération n°26-09-2017-011 en date du 26 septembre 2017 relative à la modification du montant de l'autorisation de programme,

Vu la délibération n°28-03-2018-004 du 28 mars 2018 relative à la modification du montant total de l'autorisation de programme 17-01 AP FIBRE 3817,

Vu la délibération n°18-12-2018-024 en date du 18 décembre 2018 relative à la modification du montant de l'autorisation de programme et à l'ajustement des crédits de paiement,

Vu le rapport du Président présenté par Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-présidente en charge des Finances et perspectives budgétaires,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** que l'ensemble des opérations comptables correspondant au déploiement de la fibre optique pour la seconde tranche a pu être réalisé sur l'exercice budgétaire 2018.

**DECIDE** par conséquent de retirer la délibération n°18-12-2018-024 du 18 décembre 2018.

**DECIDE** la mise à jour de l'autorisation de programme correspondante en ajustant le montant de l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour 2018 comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018
17-01 AP FIBRE 3817	Déploiement de la fibre optique	2 823 500 €	1 460 500 €	1 363 000 €

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

**VALIDE** la clôture de l'autorisation de programme correspondante pour un montant définitif de 2 823 500 € conformément au tableau suivant :

DEPENSES	2017	2018	
2041583 - Subventions d'équipement aux autres groupements de collectivités - projet d'infrastructures d'intérêt national	1 460 500 €	1 363 000 €	2 823 500 €

RECETTES	2017	2018	
16 - Emprunts	1 300 000 €	1 300 000 €	2 600 000 €
Fonds propres	160 500 €	63 000 €	223 500 €

**PREND ACTE** du coût net de cette opération pour la CCHS pour un montant de 2 823 500 €.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 24 janvier 2019

Pour extrait conforme

Le 24 janvier 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU

